



## Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année qui commence !

Tous les élus du CROPP Bretagne Saint-Pierre-et-Miquelon se joignent à moi pour vous souhaiter réussite dans vos projets autant personnels que professionnels.

Des changements et innovations sont en cours pour notre profession, tout d'abord l'application de l'article R. 4322-77 avec l'obligation pour chacun d'entre nous d'avoir un plateau technique complet en pédicurie-podologie afin de répondre aux besoins de tous nos patients quelles que soient leurs demandes mais aussi la nécessité d'avoir une pièce distincte pour la réalisation des orthèses et des petits appareillages.

Ne le voyez pas comme une contrainte mais bien comme un moyen de tirer vers le haut une profession qui se doit d'être complète et performante dans tous les domaines. La protection de notre titre passe par celle de nos compétences face à d'autres professions en accès partiel ou qui ne possèdent pas le droit au diagnostic.

Cette valorisation de nos qualifications passera aussi par un réveil des consciences de tout professionnel : l'engagement dans la démarche qualité, les formations par le DPC et FIFPL, ou encore par la communication interprofessionnelle.

Nous pouvons aussi citer dans les projets un décret proposé à l'amendement pour une extension de la prise en charge des prescriptions des OP dans le cadre d'un renouvellement mais aussi pour 2 paires annuelles jusqu'à la majorité. Une étude positive réalisée par l'HAS en faveur d'indication de séances de prévention pour les patients diabétiques de grade 1 qui amène à de futures réflexions, l'avancée de la mise en place de l'universitarisation des professions paramédicales... tous ces sujets font partie des missions de l'Ordre au même titre que l'accompagnement des cessions de cabinets et de la gestion des contrats.

Cette année sera donc encore bien active pour les élus du CROPP et je vous la souhaite tout aussi intense !

Bien confraternellement

**Élodie GORREGUES**

- 1 **Éditorial**
- 2 **Article 77 / Agenda**
- 3 **Examen de Santé / PAPS / Rencontres Ordinales**
- 4 **Mouvements du tableau**



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE  
DES PÉDICURES-PODOLOGUES  
BRETAGNE & SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

6 A, rue du Bignon  
35 000 RENNES  
Tél. 02 99 26 90 44  
contact@bspm.cropp.fr

### Permanences téléphoniques

**Lundi et jeudi**  
8h30 > 12h30  
13h30 > 17h00  
**Mardi et vendredi**  
8h30 > 12h30

Éditeur : CROPP Bretagne - SPM  
Directrice de la publication :  
Elodie GORREGUES  
Rédacteurs : L. BESNIER, J. SIMON,  
A. GOURIOU, G. LE NORMAND,  
N. ROMAIN, O. HUET, F. STAGLIANO,  
M. GESNYS.  
Tirage : 30 exemplaires  
ISSN 2427-5565

# L'article 77

Dans le mois de septembre 2018, vous avez reçu, du Conseil national, un courrier accompagné d'une attestation concernant l'article 77 suite à la dernière actualisation du Code de déontologie.

La date limite du 27 novembre 2018, pour la mise en conformité de vos cabinets, est arrivée à échéance. En effet, un délai de deux ans était prévu pour les cabinets créés avant le 26/11/2016 et l'application de cet article était immédiat pour toute création ou reprise de cabinet dès le 26/11/2016.

L'article 77 prévoit donc que les cabinets principaux et les cabinets secondaires répondent aux exigences suivantes :

- Avoir un local professionnel équipé d'un mobilier meublant et d'un matériel technique suffisant pour recevoir et soigner les patients,
- Avoir une pièce distincte au sein du même local et d'un matériel approprié pour l'exécution des orthèses et autres appareillages podologiques,
- Avoir la propriété des documents concernant toutes données personnelles des patients.



Etant tous concernés par cette disposition, quelle que soit la nature de votre exercice, nous vous présentons les différents cas de figure :

- **Votre/vos cabinet(s) répond(ent) aux exigences de l'article 77** : vous renvoyez votre attestation dûment complétée au CIROPP BSPM.
- **Votre/vos cabinet(s) ne répond(ent) pas aux exigences de l'article 77** : Vous envoyez un courrier aux élus du CIROPP BSPM afin d'expliquer la problématique. Chaque demande est étudiée au cas par cas. Si besoin un délai supplémentaire vous sera accordé.

Si l'un de vos cabinets possède un atelier, il convient de renvoyer l'attestation complétée et de l'accompagner de votre courrier pour le cabinet qui n'a pas d'atelier.

Depuis le 21/12/2018, nous étudions les demandes parvenues. Pour certains dossiers nous vous contacterons par téléphone ou par le biais d'un courrier.

Nous restons à votre disposition si besoin.

## AGENDA

06/12/18

Réunion ARS-PAPS  
(Portail Accompagnement  
des Professionnels de Santé)

21/12/18

Commission Entraides et Conseils-Étude  
attestations article 77

14/01/19

Réunion conseil

14/02/19

CLIOR (Comité de liaison inter ordres régional)

05/03/19

CLIOR exceptionnel avec la CPAM

08/03/19

Conférence des Présidents à l'ONPP

11/03/19

Réunion conseil

20/05/19

Réunion conseil

# L'examen de santé de prévention

Les Présidents de région des Ordres professionnels de santé réunis au sein du Comité de Liaison Inter Ordres Régional (CLIOR) ont sollicité l'Assurance Maladie pour étendre l'offre d'examen de prévention en santé à l'ensemble des professionnels de santé de la région sur le modèle expérimenté au bénéfice des médecins bretons.

Ce dispositif, pris en charge par l'Assurance Maladie, est destiné à favoriser l'accès à une consultation de prévention dans le cadre d'un examen de santé pour l'ensemble des professionnels de santé libéraux du territoire.

Faites le point aujourd'hui pour votre santé de demain en contactant le Centre d'Examens de Santé de Rennes.

Plaquette informative de l'Assurance Maladie :

**L'examen de santé**  
Un moment pour faire le point sur votre santé...

Réalisé dans un lieu unique, l'examen de santé est un acte préventif personnalisé et de haute qualité qui prend en compte votre âge, votre mode de vie, vos antécédents personnels et familiaux, votre suivi médical... Avec votre accord, les résultats pourront être communiqués à votre médecin traitant qui prendra le relais.

Entretien avec le médecin  
commentaires des résultats et examen médical

Examen gynécologique\*

Examen para-médicaux  
taille, poids, tension artérielle, souffle\*, vue, audition, cœur\*...

Examen bucco-dentaire

Examen biologiques  
sang et urines (à jeun)

Le déjeuner offert

... un temps d'échanges avec une équipe à votre écoute

Vous pouvez en profiter pour aborder des sujets que vous n'avez peut-être jamais eu l'occasion d'évoquer lors des consultations chez votre médecin traitant.

A chaque étape de l'examen, médecins et infirmières vous donnent des conseils personnalisés d'éducation pour la santé.

Des séances collectives ou individuelles sur les grands facteurs de risque (alimentation, tabac, alcool, activité physique, hygiène bucco-dentaire, ...) peuvent vous être proposées.

C'est l'occasion de vous informer et d'obtenir les réponses aux questions que vous vous posez.

**Le savez-vous ?**  
Le Centre d'Examens de Santé de la Région Bretagne est un dispositif d'un système de financement de la qualité au service de la santé pour l'organisation de l'examen de santé.

\*examen personnalisé en fonction du profil et des facteurs de risque de la personne

Un examen de santé, pourquoi est-ce important pour vous ?

Vous n'êtes pas malade, vous vous sentez en pleine forme et à l'abri du risque de maladie ? Alors, pourquoi faire cet examen ?

L'examen de santé vous permet de mieux gérer votre capital santé pour profiter pleinement de la vie et de vos proches.

L'examen de santé vous permet d'être mieux informé. Grâce à des conseils personnalisés et adaptés à votre situation, vous pourrez prendre en main votre santé aujourd'hui et surtout pour demain.

## INFO

Le 12 octobre 2018 M<sup>me</sup> Chloé BATEAU, Chargée de mission à l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de Bretagne, a rencontré M. Gilles LE NORMAND, Vice-Président du CIROPP BSPM, afin de s'entretenir sur le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS).

Le PAPS permet d'avoir des informations sur les exercices et les pratiques des professionnels de santé et de bénéficier de services. Il permet également aux lycéens et aux étudiants de s'informer sur les différents cursus médicaux et paramédicaux. Le PAPS est divisé en trois parties : la formation, l'installation et l'exercice.

➤ Ce site est consultable sur [www.bretagne.paps.sante.fr](http://www.bretagne.paps.sante.fr)

Cet échange a permis d'apporter des informations complémentaires à l'ARS pour enrichir le portail et de modifier certaines informations qui étaient obsolètes concernant notre profession.

Nous vous invitons à le consulter en complément des informations du site du Conseil de l'Ordre.

Confraternellement

Gilles LE NORMAND

## RENCONTRES ORDINALES

Chères consœurs, chers confrères,

Durant l'année 2019, les élu(e) des Conseils régionaux et certains membres du Conseil national auront le plaisir de vous inviter à des soirées d'échanges sur des sujets portant sur la pédicurie-podologie, la vision de l'Ordre pour l'évolution de la profession, les services d'information...

Au total **5 réunions** se tiendront qui regrouperont plusieurs Conseils régionaux et Interrégionaux.

Pour les Bretons, cette rencontre aura lieu avec les régions PAYS DE LA LOIRE et NORMANDIE. Elle se déroulera le **12 septembre 2019 à ANGERS**.

Nous vous contacterons par mail ultérieurement afin de vous apporter plus de détails et vous permettre de vous inscrire.

Nous espérons vous voir nombreux et nous nous réjouissons de cette future rencontre.

**Les élus du CIROPP Bretagne-St-Pierre-et-Miquelon**



# MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/03/2018 au 31/12/2018

## Inscriptions 2018 - Jeunes diplômés

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
AUBRY	Violaine	35	ST MALO	LE ROHIC	Alexandre	56	PONTIVY
BOISGERAULT	Alexis	35	PACE	LEFEVRE	Lucile	56	ST VINCENT SUR OUST
BUISSET	Ludivine	29	BRELES	LHERMELIER	Antoine	56	CAUDAN
DELBEY	Marie	29	BREST	MALHERBE	Anais	35	RENNES
FONTAINE	Ian	29	PLOUHINEC	MAREC	Caroline	35	SAINT MALO
GOTTI	Margaux	35	PACE	MEMETEAU	Eva	35	RENNES
GRACE	Maxence	22	PLOUGUIEL	MESLIN	Aurore	35	RENNES
KERVAREC	Cécile	29	FOUESNANT	METAYER	Alexis	22	QUEVERT
LANGLOIS	Sylvain	29	LE JUCH	MORIN	Margot	22	PLURIEN
LE BOULZEC	Aurore	22	TREMUSON	PAVIS	Adèle	35	ST-COULOMB
LE BRIS	Anthony	29	DOUARNENEZ	QUEGUINEUR	Marion	29	LANDIVISIAU
LE FRERE	Justine	29	BREST	SARROUIHLE	Florian	56	SENE

## Reprises d'activité

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
LE CLAINCHE	Tiffany	22	TREGASTEL	RENARD	Marguerite	56	LA TRINITE SUR MER
LOUIS-LARSONNEUR	Pierre	35	ST LUNAIRE	ROCHE	Paola	29	BREST

## Transferts 2018 du CIROPP BSPM vers un autre CROPP

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
METAYER	Alexis	22	QUEVERT	CROPP AUVERGNE-RHONE ALPES
MESLIN	Aurore	35	RENNES	CIROPP IDF
MEYZIE	Charlotte	35	JANZE	CIROPP IDF
BONNET	Juliette	35	CHAVAGNE	CIROPP PACA CORSE
ABJEAN	Sean	29	BREST	CROPP AUVERGNE-RHONE ALPES
BUISSET LEONARDI	Ludivine	29	BRELES	CROPP AUVERGNE-RHONE ALPES
HEBERT	Delphine	35	ST LUNAIRE	CROPP AUVERGNE-RHONE ALPES
LE ROUX	Emilie	29	PENMARCH	CROPP BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
TOUCHAIS	Laëtitia	35	REDON	CROPP CENTRE-VAL DE LOIRE
GOTTI	Margaux	35	PACE	CROPP GRAND EST
LECOQ	Camille	35	PLEINE FOUGERES	CROPP NORMANDIE
BOISGERAULT	Alexis	35	PACE	CROPP NORMANDIE
KERGONAN	Enora	35	LE RHEU	CROPP NOUVELLE AQUITAINE
MAREAU	Céline	35	ST GREGOIRE	CROPP NOUVELLE AQUITAINE
BLANC	Thibaud	35	RENNES	CROPP OCCITANIE
MERCERON	Sophie	29	LA FORET FOUESNANT	CROPP PAYS DE LA LOIRE
BERTAUX	Benoit	56	PLOEMEUR	CROPP PAYS DE LA LOIRE

## Transferts 2018 d'un autre CROPP vers le CIROPP BSPM

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Vers
ADAM	Lucile	29	MORLAIX	CROPP GRAND EST
MARTIN	Jérémie	29	BANNALEC	CIROPP IDF
WINGEL	Marjorie	29	CONCARNEAU	CIROPP IDF
MARQUET	Yann	56	PLOERDUT	CIROPP IDF
TEMPLIER	Coralie	29	MOELAN SUR MER	CROPP AUVERGNE-RHONE ALPES
ROMAIN	Nicolas	29	BREST	CROPP BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
SICCARDI	Caroline	29	PLOUVORN	CROPP BOURGOGNE-FRANCHE COMTE
MORVAN	Tanguy	29	PLABENNEC	CROPP NORMANDIE
REBIN	Louise	35	ARGENTRE DU PLESSIS	CROPP NOUVELLE AQUITAINE
CALVEZ	Caroline	29	PLOUVENTER	CROPP PAYS DE LA LOIRE
ABGRALL	Loana	35	RENNES	CROPP PAYS DE LA LOIRE
ALLAIRE	Mathilde	35	RENNES	CROPP PAYS DE LA LOIRE
KALKA	Juliette	35	VERN SUR SEICHE	CROPP PAYS DE LA LOIRE
RICHARDON	Aurélien	35	LOUVIGNE DU DESERT	CROPP PAYS DE LA LOIRE
GILARD	Etienne	56	PEAULE	CROPP PAYS DE LA LOIRE
KHADRI	Alison	56	SAINT-AVE	CROPP PAYS DE LA LOIRE
THIBAUD	Jean	56	ELVEN	CROPP PAYS DE LA LOIRE

## Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.	Ville	Nom	Prénom	Dép.	Ville
ALLAIN	Anthony	29	BANNALEC	MAHEO	Raphaëlle	29	BREST
AUDRAN	Jean Jacques	56	AURAY	PAYSSAN BOITEL	Geneviève	35	RENNES
CHAUVIN BOSSARD	Michelle	29	BREST	PETITJEAN	Jacqueline	29	MORLAIX
LANGLOIS	Sylvain	29	LE JUCH	RENARD TROCHON	Marguerite	56	LA TRINITE SUR MER
LE BOURN	Claire	56	AURAY	VANDERMOSTEN	Julie	56	LORIENT
LE GONIDEC	Odile	22	PAIMPOL				